

RAPPORT DU CONSEIL D'ECOLE

Date : 15 novembre 2016

Lieu : restaurant scolaire

Horaires : 18h00 –20h00

Présents :

- Enseignants : Mmes CADET, PERNOT, ROBIN, PETIT, DESHAYES, BALLON, MACE, CLAIS, RAPAUD, DANJEAN, FREMONT, M.ALMODOVAR.
- Parents d'élèves : Mmes ALEXANDRE, BERNARD HOTI, FERRAZZANO, GUIGUE, ROY.M. AUDIN, BUSSY, GOULETTE, (titulaires).Mme BRUN , M.JOUMNI (suppléants).
- Municipalité : M. SIMPLEX (maire), MME COUTURIER (adjointe aux affaires scolaires).
- D.D.E.N. :
- Inspecteur : M. BAUD.
- Invités : association les enfants du Val Cottey (cantine et périscolaire) Mme COHEN sou des écoles MME BODIN.

Secrétaire : M. ALMODOVAR

Excusés : Mmes. AUBERT, FRIESS, KANT , les membres du RASED (enseignantes), M. BAUD (IEN).

ORDRE DU JOUR :

- **Résultat des élections**

Inscrits : 536

Votants : 212

Nuls : 18

Exprimés : 194

***Elus :**

***Titulaires** : Mmes ALEXANDRE, BELLOIR, BERNARD HOTI, DOCQUIN, FERRAZZANO, GUIGUE, LAMOUREUX, ROY, VIALATTE, M. AUDIN, BUSSY, GOULETTE, VILLACAMPA.

***Suppléants** : Mmes BERARDET, BONNET, BRUN, CAILLAT, DECORZENT, DUCLOS, FABBRI, PERDRIX, PINEL, M. ALLIO, CHAUTARD, DALIX, JOUMNI.

***Installation du Conseil d'Ecole**

- **Rôle du Conseil d'Ecole**

Sur proposition du directeur, il vote le règlement intérieur de l'école, il peut faire des propositions sur l'organisation de la semaine scolaire, il est associé au projet d'école, il donne des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les toutes les questions de la vie de l'école (hygiène, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, utilisation des moyens alloués à l'école.).

Présentation du rôle des parents d'élèves élus au conseil d'école. Afin de faire le lien avec les parents de l'école, une boîte aux lettres est installée vers le périscolaire et une adresse mail a été créée.

Quel mode de diffusion du compte-rendu du conseil d'école ?

Réponse des parents élus : par mail au président puis diffusion.

- **Exercice d'évacuation**

L'exercice d'évacuation s'est déroulé le 7 octobre 2016 à 09h45, en présence de la directrice, de M.LE QUANG et 2 employés de la mairie.

Il a été fait dans les deux pôles. Les consignes de sécurité avaient été établies par l'ensemble de l'équipe enseignante.

L'évacuation a été assez rapide, 1mn 50s pour les classes des bâtiments A et B, 1mn 30 s pour les classes parc du Val Cottey.

Une fiche évaluation a été faite pour chaque pôle, les informations de ces fiches évaluation ont été transmises aux enseignants et à la municipalité.

Les éléments relevés sur les fiches évaluation sont les suivants :

Pour les classes des bâtiments A et B :

- L'alarme doit être plus forte.

- Le plan d'évacuation peut-il être modifié pour la classe de CM2B (car changements des lieux d'évacuation) ?

-Un seul registre de sécurité pour les bâtiments A et B (et non 2 ou registre commun avec l'école maternelle) ?

-Une porte restée ouverte.

Pour les classes parc du Val Cottey :

- Les alarmes étant indépendantes dans les différentes salles, demande pour que les alarmes se déclenchent toutes en même temps et soient reliées les unes aux autres (excepté pour les algécos avec une alarme indépendante).

- Absence de clés pour le portail accès pompiers (et le cadenas)

-Des blocs de sécurité n'étaient pas opérationnels.

-Absence de plan d'évacuation dans les algécos.

-Extincteur classe CP/CE1 posé à terre.

-Une porte restée ouverte.

Concernant l'électricité, il semblerait judicieux que les alarmes dès qu'elles se déclenchent, coupent par la même occasion l'alimentation électrique.

Y a-t-il une obligation d'avoir des détecteurs de fumée ?

Les réponses apportées sont les suivantes :

- Les alarmes des algécos 1 et 2 sont indépendantes, il n'y a pas possibilité de les raccorder aux alarmes des bâtiments en dur. Les autres alarmes sont bien reliées entre elles.

-Les clés du portail et du cadenas pour le grand portail vert ont été remises et sont dans le bureau de la directrice.

-Les blocs de sécurité non opérationnels ont été signalés aux agents.

-Les plans d'évacuation dans les algécos ont été installés aux vacances de Toussaint.

-Impossible de changer le niveau sonore de l'alarme bâtiment A.

-Impossible de refaire le plan d'évacuation.

-Pour les registres, il faut conserver 2 registres de sécurité, un bâtiment A commun avec la maternelle et un bâtiment B.

-Enfin les détecteurs de fumée ne sont pas obligatoires dans les écoles.

Concernant le PPMS, il est en cours d'élaboration du fait des conditions particulières de l'école (sur 2 pôles distincts depuis septembre 2016). En effet 2 PPMS doivent être rédigés, un pour les bâtiments A et B, un pour les classes côté parc du Val Cottey.

- **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'école élémentaire doit être voté. Plusieurs changements ont été effectués pour une mise en conformité avec le règlement type départemental.

Il sera distribué à chaque parent d'élèves après le conseil d'école. Il sera demandé que chaque parent le signe et que chaque élève en prenne connaissance.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

- **Bilan de la rentrée 2016**

Il y a 341 élèves dans l'école répartis dans 12 classes et un dispositif ULIS.

Les élèves sont répartis sur deux pôles pour cause de travaux.

Les classes de CP, CE1, CE1/CE2, CE2, ULIS se trouvent dans les bâtiments du parc du Val Cottey.

Une classe de CE2 se trouve dans le bâtiment B, les classes de CM1 et CM2 sont dans le bâtiment A.

L'investissement personnel des enseignants pour déménager et installer les classes côté parc du Val Cottey afin que la rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles est à souligner.

De même, remerciements au personnel technique de la mairie pour leur aide précieuse.

Des ajustements ont été nécessaires malgré les réunions et les différentes concertations. Et à l'heure actuelle, il y a encore des ajustements.

Les ajustements les plus importants concernent la sécurité et le bien-être des enfants :

-Fermeture du parc le soir afin d'éviter les vols, dégradations, déchets...Le parc est fermé du dimanche soir au jeudi soir à partir de 20h depuis la rentrée des vacances de Toussaint.

Question des parents élus : comment se déroule le nettoyage du parc après et surtout pendant le temps scolaire ?

Réponse de M. le Maire : les agents passent chaque matin pour nettoyer et essayer de rendre la cour propre.

-Nécessité d'un grillage vers les algécos.

-Un des jeux de la cour de récréation est défectueux, une interdiction a été mise en place pour les élèves durant le temps scolaire.

-Nécessité d'avoir des téléphones dans chaque classe isolée utilisables en cas d'urgence. Cela a été installé après les vacances de Toussaint. De même, il serait souhaitable d'avoir un autre téléphone sur le bâtiment A au rez-de-chaussée et dans le bâtiment B.

-Absence de préau. Les enseignants regrettent cette absence pour s'abriter pendant la récréation, ou pendant les temps d'accueil ou lors des regroupements cantine, périscolaires, TAP.

Question des parents élus : quelle solution possible pour avoir un préau dans le parc du Val Cottey pour que les enfants puissent avoir une récréation ou pour l'attente aux heures d'entrées et de sorties ?

Réponse de M. le Maire : des devis sont en cours. Une des solutions serait de mettre un préau attenant aux algécos. Attente d'un autre devis d'une société relancée par M. Besançon.

-Accès à l'école côté parc par un interphone vers la passerelle : la sonnette sonne dans une seule classe, serait-il possible qu'elle sonne dans le bureau direction aussi afin qu'il y ait un contrôle ?

-Tapis devant les algécos : cela été fait.

-Toilettes, changement des robinets trop longs côté parc. Toilettes bâtiment A, accord avec l'école maternelle et le périscolaire afin d'offrir des toilettes suffisants en nombre aux élèves.

Question des parents élus : est-il possible d'installer des toilettes sèches pour les élèves des algécos dans le parc du Val Cottey ?

Réponse de M. le Maire : des sanitaires attenants aux algécos étaient prévus mais le réseau d'évacuation allait dans le Cottey. Les sanitaires de l'ancien multi-accueil ont été refaits pour subvenir à ces besoins.

Concernant les robinets, en cas de changement de robinets, ce seront des poussoirs avec essentiellement de l'eau froide.

-Doubles des badges : car nécessité d'avoir des badges sur les 2 pôles.

Les classes ont des effectifs chargés et les prévisions pour l'année prochaine prévoient le même effectif sans les nouvelles inscriptions éventuelles. Une demande pour une ouverture de classe sera faite.

- Concernant la cantine et le périscolaire, bilan de la rentrée :

Les déplacements ont bien été pris en charge. Il reste possible de modifier certains points en cas de problèmes soulevés par les enseignants. Les CP mangent toujours en premier. Les autres classes alternent le moment pour manger et les lieux.

- Concernant les TAP, bilan de la rentrée :

Il y a un choix de projet pour chaque période. Des bénévoles d'associations sont intervenus pour chaque groupe. Les familles dont les élèves sont pris en APC bénéficient de remboursement à la demande des parents. Un coordinateur TAP contrôle les activités. Il y a une augmentation des élèves inscrits au périscolaire : une cinquantaine le matin, environ 90 le soir. Le repas de Noël se fera le 16 décembre.

Les parents soulignent que les activités TAP bénéficient de bons retours.

A l'inverse, les repas à la cantine ne sont pas satisfaisants. Une rencontre doit avoir lieu avec le prestataire.

De plus, ils regrettent le vocabulaire employé par certains animateurs et le ton employé.

Les informations sont remontées par Mme COHEN.

- **Travaux effectués par la Mairie**

Tous les travaux permettant l'installation des classes dans les salles des bâtiments parc du Val Cottey ainsi que les ajustements nécessaires.

Remerciements à la Mairie pour tous ces travaux effectués et l'installation du matériel.

- **Demandes de travaux**

Des ajustements suite à l'exercice d'évacuation incendie et aux ajustements.

- **Projets**

Les classes de CPA et de CPB partiront 2 jours et une nuit à Sainte Croix les 19 et 20 juin 2017 pour un projet sur la nature, les arbres et les insectes. Elles bénéficieront d'une animation par la FRAPNA.

La classe de CP/CE1 de Mme BLOCHET a un projet portant sur le théâtre d'ombre avec mise en voix.

Les classes de CM2A et de CM2B partiront également 2 jours et une nuit à Sainte Croix les 22 et 23 mai 2017 pour un projet environnement, arts visuels, nature et activités sportives.

Les classes de CE1, CE1/CE2, CE2A, CE2B partiront 3 jours et 2 nuits, au mois de juin, à Verrières en Forez pour un projet Moyen –Age. Le coût total s'élève à 18 000€. Une subvention exceptionnelle a été demandée à la mairie et au sou des écoles. Il serait demandé 75€/ famille. Le thème porterait sur le Moyen-Age.

Les classes de CM1A et CM1B ont accueillies des élèves de BTS dans le cadre de la fête de la Science. Une sortie au Planétarium est prévue le 6 décembre. Il est envisagé l'intervention d'une troupe médiévale et une sortie au musée des Beaux-Arts.

Pour le projet des classes de CPA et CPB, et le projet des classes de CE1, CE1/CE2, CE2A, CE2B, une demande de subvention exceptionnelle a été faite au Sou des écoles.

Le projet des Incorruptibles est reconduit au niveau de toutes les classes. Le vote des élèves aura lieu au printemps peu avant la remise du prix au niveau national.

La fête du 100^e jour est également reconduite.

Le cross est prévu le jeudi 24 novembre (report éventuel au 8 décembre).

- **Piscine**

Des séances de natation ont eu lieu pour la classe de CP/CE1 du 14 septembre au 14 décembre.

Pour le 2^{ème} trimestre, ce sont les classes de CE1 et de CE1/CE2 qui iront à la piscine.

Au 3^{ème} trimestre, les classes de CPA et de CPB iront également à la piscine.

L'équipe enseignante souhaite remercier la Mairie pour la prise en charge du transport et des entrées au centre aquatique, ainsi que les parents accompagnateurs bénévoles.

- **Questions des parents élus**

- Etant donné la taille de l'école, ne pourrait-on pas envisager l'embauche d'un gardien afin que les enfants qui ont des RV médicaux importants et fréquents puissent s'y rendre sans manquer une demi-journée de classe ?

Réponse de Mme la directrice : Pour les enfants concernés par des prises en charge médicales, une procédure particulière a été mise en place afin qu'ils puissent aller à leur rendez-vous sans manquer une demi-journée d'école. Cette procédure n'est possible que pour les enfants ayant un suivi médical régulier. Pour tous les autres élèves, les horaires sont à respecter et au regard des conditions particulières (de l'école et du contexte sécuritaire exigé), les entrées et les sorties en dehors des horaires ne sont possibles que lors des récréations.

- Les fenêtres de l'étage de l'ancienne mairie sont très basses et dépourvues de garde-corps, cela pose un problème de sécurité.

Réponse de M. le Maire : s'il y a problème de sécurité, des garde-corps peuvent être installés. Ces questions peuvent être traitées hors conseil d'école.

La séance est levée à 20h00.